

Comment la CCID peut s'assurer de l'équité fiscale sur le territoire ?



Le lieu de la formation a été fixé
au siège de l'Association des maires.
Toutefois, sur simple demande, nous
pouvons étudier la réalisation d'une
action décentralisée.



La formation des élus
par et pour les élus





Préparer et animer une commission communale des impôts directs

Présentation de la formation

La commission communale des impôts directs (CCID) joue un rôle primordial dans la détermination de la valeur locative cadastrale qui sert de base au calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Les missions de cette instance de concertation sont essentielles pour le dynamisme des bases fiscales de votre collectivité et donc de sa ressource fiscale.

Pour mieux comprendre votre rôle et le fonctionnement de cette commission, l'association des maires de Meurthe-et-Moselle a mis en place ce module qui vous permettra d'optimiser le rendement de la matière fiscale de votre collectivité tout en assurant l'équité fiscale au sein de votre territoire.

Comment vérifier l'équité fiscale au sein de votre territoire et utiliser la CCID comme levier de ressource financière ?

Date

Mardi 12 septembre 2017
(de 9 h à 17 h)

Programme

Le contexte

Quels sont les enjeux de la fiscalité locale ?

1 Le mode de détermination des bases fiscales ménages :

- La fiscalité : un système déclaratif
- Définition et mise en place de la valeur locative cadastrale
- Description des nomenclatures du bâti (catégories, ...)
- Mode de calcul de la surface pondérée totale

2 La commission communale des impôts directs (CCID) :

- Mode de désignation et modalités de fonctionnement : comment impliquer les commissaires ?
- Quand et comment intervient la CCID ?
- Comment organiser sa CCID ?

3 Préparer une CCID et animer la réunion :

- Découverte des outils (PV 70, liste 41, formulaires H1...)
- Constituer les référentiels
- Analyser la liste 41
- Identifier les anomalies d'évaluations proposées
- Préparer les actions de la prochaine CCID
- Évaluer les résultats de la CCID N-1
- Établir des coefficients de localisation

Organisation

Intervenant : consultant de la société Ecofinance

Durée : 1 journée

Effectif : 12 personnes maximum

Lieu : au siège de l'association des maires de Meurthe-et-Moselle à Laxou

Repas : plateaux repas ou restaurant proche

Objectifs

Appréhender le rôle de la collectivité et de la commission communale des impôts directs (CCID) dans l'évaluation des bases fiscales

Apprendre à lire et analyser la liste 41

Optimiser les bases fiscales

Savoir identifier les anomalies dans les évaluations proposées et organiser leur correction

Pouvoir animer une CCID et engager une politique active du recensement

LES PLUS

Méthode active laissant une large place aux cas concrets et à la pratique via une manipulation de documents et des exercices notamment sur une liste 41 anonymisée.



Je participe. Pour cela, je remplis le bulletin d'inscription*

* Dans le cas où le bulletin d'inscription n'est pas joint à cette fiche de présentation, vous pouvez le télécharger depuis la rubrique "mission formation" de notre site internet dont l'adresse se trouve ci-dessous.

Tarif adhérent

200 € TTC (par personne, repas inclus)

Formation éligible au DIF des élus (www.dif-elus.fr)
L'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle n'est pas assujettie à la TVA

Informations complémentaires

du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sauf le mardi matin

03 83 28 96 97

www.adm54.asso.fr

service-formation@adm54.asso.fr



**La formation des élus
par et pour les élus**

